

Convergences



n° 85 - mai 2003

de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques

Mai sera chaud !

13 mai 2003

Tous dans l'action

13 mai 2003

Manifestations

13 mai 2003

Etablissements fermés

13 mai 2003

Occupations

13 mai 2003

Grève reconductible

É d i t o



La montée en puissance des grèves reconductibles et des manifestations dans certaines académies, contre la décentralisation et la remise en cause des droits à la retraite, traduisent le mécontentement des personnels.

Suite aux annonces faites par Jean-Pierre Raffarin puis par François Fillon sur les retraites, les fédérations de fonctionnaires de l'Éducation nationale ont lancé un mot d'ordre reconductible de grève et de manifestations à partir du mardi 6 mai pour contrer les projets régressifs du gouvernement en matière de retraite et de démantèlement du service public. Ce mot d'ordre est relayé par l'intersyndicale IATOSS.

En outre, les confédérations ouvrières et les fédérations appellent à une journée

unitaire interprofessionnelle de grève et manifestations le jeudi 13 mai pour défendre le système de retraite de tous les salariés, du public comme du privé.

Seule une action unitaire d'ampleur, inscrite dans la durée, est susceptible de faire reculer le gouvernement dans sa volonté de casse des services publics et des garanties collectives.

Partout, nous vous appelons à organiser des assemblées générales dans l'unité la plus large, pour renforcer la mobilisation et pour que mai 2003 soit chaud, très chaud face à ce gouvernement aux ordres du MEDEF qui reste sourd aux revendications des salariés.

Michelle Hazard



**Raffarin,
T'as vu la
météo ?**

pour nous contacter...

Secrétaire générale

Michelle HAZARD
SNASUB-FSU
3-5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. 0144799042/47

Trésorier national

Jacques SOUDAIN
SNASUB-FSU
3-5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. 0144799042/47

Secrétaires généraux adjoints

Bibliothèques

Anne-Marie PAVILLARD
SNASUB-FSU
3-5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. 014479 9042/47

Établissements

second degré

Mylène MARTINEZ
E.E.A. J.-J. Rousseau
Avenue La Colline
BP 6 028
34030 Montpellier
Tél. 0467104141

Établissements supérieurs

Marie GANOZZI
Université Lyon 2
Campus de Bron Saint Priest
69676 Lyon Cedex 11
Tél. 0478773109

Services (ministères, rectorats, IA...)

Philippe RAMPON
427, rue Félix Faure
38950 St Martin Le Vinoux
Tél. 0476758121

Presse

Béatrice BONNEAU
14, rue Rébéval
75019 Paris
Tél. 06 19948713

Organisation et questions statutaires

Pierre BOYER
27, rue Bouchardon
75010 Paris
Tél. 01 42460509
Tél. 06 03 48 86 60

Autres membres du Bureau national

Jacques AURIGNY
Lycée Claude Monet
1bis, rue du Docteur Magnan
75013 Paris
Tél. : 0156 61 90 40

Jean-François BESANÇON
SNASUB-FSU/BNF
Quai François Mauriac
75706 Paris Cedex 13
Tél. : 01 53794904

Hélène CHARRIER
Lycée E. Branly
70, bd de St Quentin
80098 Amiens Cedex 3
Tél. : 0322534156

Gille GAINI
Lycée Arthur Rimbaud
Quartier des salles
13808 Istres Cedex
Tél. : 04 42 41 10 96

Gilberte JACOB
Collège Pierre Mendès France
96, Av.Emile Zola
BP24
63201 Riom
Tél. : 04 73 64 68 04

Philippe LALOUETTE
Lycée Edouard Gand
70, bd de St Quentin
80098 Amiens Cedex 3
Tél. : 0322534976

Patrick LE TUHAUT
Lycée Jacques Decour
12, av.Trudaine
75009 Paris
Tél. : 01 55078046

Arlette LEMAIRE
Inspection académique
4, rue d'Auxonne
54042 Nancy Cedex
Tél. : 0383935661

Michèle MARTIN DARMON
Collège Le Haut Mesnil
24, rue Arthur Auger
91210 Montrouge
Tél. : 01 42 53 11 51

Danièle PATINET
226, rue d'Auxonne
21000 Dijon
Tél./Fax : 0380395097

Pierre PIEPRZOWNIK
Lycée Saint-Sernin
3, place Saint-Sernin
31000 Toulouse
Tél. : 0561234575

Secrétaires, Correspondants, Trésoriers académiques

Aix-Marseille
Gille GAINI, SA
(voir BN)

Gisèle CAPELL
Trésorière
Collège Font d'Aurumy
13710 Fuveau
Tél. : 0442126433

Amiens
Hélène CHARRIER, SA
(voir BN)

Sylvain DESBUREAUX
Trésorier
45, rue Bultel
80260 Flesselles
Tél. : 0322934173

Besançon
Maryse Malfroy, SA
20, rue Mallarmé
25000 Besançon
Tél. 0381480694

Marina JOSIPOVIC
Trésorière
BU de Belfort
43, faubourg des Ancêtres
BP 455
90008 Belfort Cedex
Tél. : 0384 2152 88

Bordeaux
Jean-Claude CARABINI, SA
261, avenue Pierre Bouneau
40270 Grenade sur l'Adour
Tél./Fax : 0558 45 4774

Jacqueline POMMARES
Trésorière
79, rue Guillaume Leblanc
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 98 04 60

Caen
Christian EURY, SA
Restaurant universitaire A
23, avenue de Bruxelles

14070 Caen Cedex 5
Tél. : 02 31566352
Chantal MOREL
Trésorière
CROUS
Restaurant universitaire C
114, rue de Lebisey
14070 CAEN Cedex
Clermont-Ferrand
Gilberte JACOB, SA
(voir BN)

Marie-Christine LABRANDINE
Trésorière
35, route de Durtol
63830 Nohanent
Tél. : 0473628838

Corse
Lucien ROCHIETTI, SA
Inspection académique
Palais de la mer
BP 177
20293 Bastia Cedex
Tél. : 0495345940
Monique CHIARI
Trésorière
LEP Scamaroni
Rue de la 4^{ème} DMM
20600 Bastia
Tél. : 04 95 54 53 06

Créteil
Yann MAHIEUX, SA
SNASUB-FSU
3-5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. : 01 42 46 05 09
Pierre BOYER, SA
(voir BN)

Dominique CHASSAGNE
Trésorier
Bat 1
122, Bd Victor Hugo
92110 Clichy
Tél. : 01 42 46 05 09

Dijon
Nicolas FAVELIER, SA
UFR de Langues (160)
2, Bd Gabriel
21000 Dijon
Tél. : 0380395097
Françoise MOREL
Trésorière
Faculté des Sciences
Labo de zoologie
6, bd Gabriel
21000 Dijon

Grenoble
Evelyne CHARVET
Bourse du Travail
32, avenue de l'Europe
38030 Grenoble
Cedex 2
Tél. : 0476091360
Josiane MICHALLAT
Trésorière
7, rue Joseph Rolland
38120 St Egrève
Tél. : 0476747114

Lille
Jean-Paul MACHEN, SA
SNASUB-FSU
La Halle au Sucre
1er étage
28, rue des Archives
59800 Lille
Tél. : 0320120331
Fax : 0320513061
Permanences : mardi, mercredi, jeudi 14h -17 h
Maurice MALFOY
Trésorier
3, rue des Villiers
62360 Pont de Briques
Tél./fax : 0321329736

Limoges
David GIPOULOU, SA
Lycée Pierre Bourdan
Place Molière
BP 19
23011 Guéret cedex
Tél. : 05 55 41 70 02

Sylvie MARTINEZ
Trésorière
Lycée Eugene Jamot
1, rue Wiliam Dumazet
23200 Aubusson
Tél. : 05 55 67 72 80

Lyon
Eric FOUCHOU-LAPEYRADE, SA
CLOUS
11, rue Tréfilerie
42100 Saint-Etienne
Tél. 0477818550/52
Marc CHEVALIER
Trésorier
8 parc du Centre
69100 VILLEURBANNE
Tél. 0478680467

Montpellier
Aline de FREITAS, SA
Place de la Fontaine
30210 Vers Pont-du-Gard
Tél. 0466628603
Conception SERRANO
Trésorière
IA du Gard
58, rue Rouget de Lisle
30031 Nîmes Cedex
Tél. 0466628619

Nancy-Metz
Jean-Claude MAGRINELLI, SA
SNASUB
Inspection académique
4, rue d'Auxonne
54042 Nancy Cedex
Mauricette DIDOT
Trésorière
Route de Neufchef
2^e étage
57700 Hayange

Nantes
Michèle MORVAN, SA
Inspection académique
7, rue Jonelière
44300 Nantes
Tél. : 02 51 81 74 34
Ghyslaine GIRAudeau
Trésorière
17, rue du Pot de vin
85310 La Chaize-le-Vicomte

Nice
Christophe ANTUNEZ
Lycée "Les Eucalyptus"
Avenue des Eucalyptus
06200 Nice
Tél. : 04 92 29 30 14
Maryse APREA
Trésorière académique
Village Pélican
Villa 41
1192, Bd J.B. Abel
83100 Toulon

Orléans-Tours
Evelyne HORCKMANS, SA
383 ter, route de Chambord
41350 Huisseau sur Cossou
Tél. 0254 33 31 97
Maryvonne MAUFRAIS
Trésorière
109, rue F. Lépine
28600 Luisant
Tél. 0237343428

Paris
Patrick LE TUHAUT, SA
(voir BN)
Joëlle CARPENTIER
Trésorière
108 bis, rue Gabriel Péri
93200 Saint-Denis
Poitiers
Serge GARATE, SA
Lycée Camille Guérin
33, rue de la Gibauderie
BP 611
86022 Poitiers Cedex
Tél. 0549462870
Lucienne FOREST
Trésorière
Collège Henri IV
1, rue Louis Renard
86022 Poitiers

Reims
Françoise ELIOT, SA
Lycée St Exupéry
82^{ème}. A.France BP 1060
52105 st Dizier
Tél. 0325058244
Jacqueline WILNER
Trésorière
8, rue Guynemer
10150 Pont Sainte Marie

Rennes
Fabrice KAS, SA
Collège Jean Richepin
8, bd Kennedy
22370 PleneufValAndré
Tél. : 0296722275
Marie-Pierre TEURTRIE
Trésorière
Collège Henri Wallon
rue Anatole France
BP 128
56602 Lanester Cedex

Rouen
Michelle COLLET
Université de Rouen
SCUIO
rue Lavoisier
76821M St AIGNAN
Tél. : 02 35.37.10.75
Agnès DEVAUX
Trésorière
9 bis, rue des Lombards
76290 Montivilliers

Strasbourg
Gérard GUNTZBURGER
SNASUB FSU
10, rue de Lausanne
67000 Strasbourg
Tél. : 0388362090
Catherine DIENER
Trésorière
7, rue Louis Pasteur
67205 Oberhausbergen
Tél. : 0388106318

Toulouse
Pierre PIEPRZOWNIK, SA (voir BN)
Colette BASSAC, SA
IA Auch
Rue Boissy d'Anglas
32000 Auch
Tél. 0562616915
Dominique RAMONDOU, SA
9, Chemin des Martyrs de Bordelongue
31100 Toulouse
05 61 55 86 84

Régine FLAMENT
Trésorière
Collège Haut Lavedan
33, Avenue Jean Moulin
65260 Pierrefitte
Nestalas

Versailles
Michèle MARTIN DARMON, SA (voir BN)
Ludovic CANE, SA
Lycee François Villon
Rue Salvador Allende
78130 Les Mureaux
Tél. : 01 30 99 20 01
Christine LARROQUE
Trésorière
Lycée professionnel
Gustave Eiffel
9, allée Jean de Florette
95120 Ermont
Tél. : 01 34 14 17 32

Guyane
Martinique
Contact le SNASUB national
Réunion
Laurent QUINSON
Trésorier
16, rue Thérésien Cadet
appartement n°6
résidence Pierre et Sable
97490 Ste Clotilde
Tél : 02 62 92 01 22

PRENDRE CONTACT AVEC LE SNASUB
3-5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. 01 44799042
ou 01 44799047
Fax 01 42466330
E. mail:
snasub.fsu@ras.eu.org
Site internet
http://www.snasub.fsu.fr

PRENDRE CONTACT AVEC LE SNASUB
3-5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. 01 44799042
ou 01 44799047
Fax 01 42466330
E. mail:
snasub.fsu@ras.eu.org
Site internet
http://www.snasub.fsu.fr

PRENDRE CONTACT AVEC LE SNASUB
3-5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. 01 44799042
ou 01 44799047
Fax 01 42466330
E. mail:
snasub.fsu@ras.eu.org
Site internet
http://www.snasub.fsu.fr

PRENDRE CONTACT AVEC LE SNASUB
3-5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. 01 44799042
ou 01 44799047
Fax 01 42466330
E. mail:
snasub.fsu@ras.eu.org
Site internet
http://www.snasub.fsu.fr

PRENDRE CONTACT AVEC LE SNASUB
3-5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. 01 44799042
ou 01 44799047
Fax 01 42466330
E. mail:
snasub.fsu@ras.eu.org
Site internet
http://www.snasub.fsu.fr

PRENDRE CONTACT AVEC LE SNASUB
3-5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. 01 44799042
ou 01 44799047
Fax 01 42466330
E. mail:
snasub.fsu@ras.eu.org
Site internet
http://www.snasub.fsu.fr

PRENDRE CONTACT AVEC LE SNASUB
3-5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. 01 44799042
ou 01 44799047
Fax 01 42466330
E. mail:
snasub.fsu@ras.eu.org
Site internet
http://www.snasub.fsu.fr

PRENDRE CONTACT AVEC LE SNASUB
3-5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. 01 44799042
ou 01 44799047
Fax 01 42466330
E. mail:
snasub.fsu@ras.eu.org
Site internet
http://www.snasub.fsu.fr

PRENDRE CONTACT AVEC LE SNASUB
3-5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. 01 44799042
ou 01 44799047
Fax 01 42466330
E. mail:
snasub.fsu@ras.eu.org
Site internet
http://www.snasub.fsu.fr

PRENDRE CONTACT AVEC LE SNASUB
3-5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. 01 44799042
ou 01 44799047
Fax 01 42466330
E. mail:
snasub.fsu@ras.eu.org
Site internet
http://www.snasub.fsu.fr

PRENDRE CONTACT AVEC LE SNASUB
3-5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. 01 44799042
ou 01 44799047
Fax 01 42466330
E. mail:
snasub.fsu@ras.eu.org
Site internet
http://www.snasub.fsu.fr

PRENDRE CONTACT AVEC LE SNASUB
3-5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. 01 44799042
ou 01 44799047
Fax 01 42466330
E. mail:
snasub.fsu@ras.eu.org
Site internet
http://www.snasub.fsu.fr

PRENDRE CONTACT AVEC LE SNASUB
3-5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. 01 44799042
ou 01 44799047
Fax 01 42466330
E. mail:
snasub.fsu@ras.eu.org
Site internet
http://www.snasub.fsu.fr

PRENDRE CONTACT AVEC LE SNASUB
3-5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. 01 44799042
ou 01 44799047
Fax 01 42466330
E. mail:
snasub.fsu@ras.eu.org
Site internet
http://www.snasub.fsu.fr

PRENDRE CONTACT AVEC LE SNASUB
3-5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. 01 44799042
ou 01 44799047
Fax 01 42466330
E. mail:
snasub.fsu@ras.eu.org
Site internet
http://www.snasub.fsu.fr





Ensemble pour un projet solidaire

Sous couvert d'équité, le gouvernement veut opposer secteur privé et fonctionnaires. Mais il programme une amputation des droits à pension des uns et des autres. Dans son projet, il amplifie les régressions de la réforme Balladur pour le privé et les transpose à la Fonction publique. Il veut même aller au-delà : un nouvel allongement pour tous de la durée de cotisation à 42 ans à partir de 2008. Il vide de son sens le droit à la retraite à 60 ans et ne laisse à chacun que le choix des compléments individuels. C'est un autre projet qu'il faut promouvoir.

La solidarité est vitale pour résister à l'offensive actuelle. Elle appelle une équivalence des droits pour l'ensemble des salariés : un taux de remplacement d'au moins 75 %, à 60 ans avec 37,5 annuités pour tous.

Ces objectifs sont accessibles dans le cadre de régimes dont l'histoire et l'organisation sont différentes. Assurer un taux de remplacement d'au moins 75% est indispensable pour sauvegarder les régimes de retraite par répartition. Revenir à une durée de cotisation des salariés du privé de 37,5 ans ne coûterait que 0,3 % du revenu national selon les calculs réalisés pour le compte du Conseil d'orientation des retraites. Chaque salarié doit pouvoir accéder à une retraite à taux plein à 60 ans, c'est-à-dire sans décote.

Extraits du supplément au n° 88 de *Pour*, mai 2003
 "Retraites, changeons la donne" consultable en intégralité sur le site Internet du SNASUB.

Sommaire

En bref	p. 4
Trop, c'est trop ! Décentralisation à l'éducation, à la culture, retraites... Tous en grève le 13 mai !	p. 5 à 7
La fonction publique à l'heure du management	p. 8
Dossier	pp. 9 à 14
EPLÉ ➤ Restauration scolaire	p. 15
Vie des académies	pp. 16-17
L'action sociale	p. 18
Lu pour vous	p. 19
4^e congrès du SNASUB N'oubliez pas de voter !	p. 20

La destruction du service public d'enseignement supérieur ... une fatalité ?

pp. 9 à 14

Mouvement inter-académique des SASU CAPN du 18 mars 2003

Malgré la grève contre le démantèlement du service public, les commissaires paritaires ont choisi de siéger à la CAPN. Ils étaient donc présents pour veiller avec la plus vive attention au respect des droits des collègues auxquels tout report de décision aurait été préjudiciable. Les 4 organisations syndicales ont déposé une déclaration préalable.

"Les représentants des personnels des différentes organisations syndicales à la CAPN des SASU déclarent être solidaires de la journée d'action organisée ce mardi 18 mars 2003.

Dans l'intérêt des collègues qu'ils représentent, ils ont accepté de siéger mais tiennent vivement à affirmer leur opposition au démantèlement du service public d'éducation nationale et aux transferts des personnels vers les collectivités territoriales annoncés par le Premier ministre dans le cadre des mesures de décentralisation."

Figuraient à l'ordre du jour :

- 680 demandes de mutations pour la métropole et les DOM
- 125 pour les TOM
- 193 possibilités d'accueil et 59 postes précis dans les académies
- 11 postes précis dans les TOM
- 13 dossiers soumis à l'avis du médecin ou de l'assistante sociale ont été présentés à la CAPN.

Plusieurs académies très demandées n'offrent pas suffisamment de postes pour répondre aux besoins des collègues, notamment ceux présentant un dossier médical ou social. Quelques situations très graves seront revues à la CAPN du 20 mai 2003.

Evelyne Horckmans

Bouffée d'air frais au SCDU de Perpignan

La direction du service commun de la documentation de Perpignan est vacante. L'ancien directeur, Fernand Belledent, s'est récemment vu confier une mission au sein de l'université : il devrait s'occuper des relations extérieures de l'établissement avec les organismes culturels. Face à un directeur connu pour ses accointances avec l'extrême droite et artisan d'un climat social détestable dans son établissement, les personnels avaient à plusieurs reprises été amenés à demander l'intervention des organisations syndicales nationales et de l'inspection générale des bibliothèques. Ils ne pleureront pas son départ.

Calendrier des commissions administratives paritaires nationales des personnels de Bibliothèques

Mercredi 7 mai	CAP des conservateurs généraux CAP des conservateurs
Jeudi 15 mai	CAP des bibliothécaires
Jeudi 22 mai	CAP des BAS CAP des assistants
Jeudi 12 juin	CAP des magasiniers en chef CAP des magasiniers spécialisés

Monsieur le ministre, recrutez !
Selon la direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'éducation nationale, **39 % des actuels personnels IATOSS, ITRF et de bibliothèque (81 600 agents !)** devraient partir en retraite d'ici 2011...
On n'ose imaginer les conséquences dans les établissements s'ils n'étaient pas intégralement remplacés...

N'oubliez pas : votez avant le 16 mai 2003

Académie de Créteil Succès du SNASUB aux élections professionnelles des SASU.

Le SNASUB remporte 29 % des suffrages et obtient 2 élus sur 6. (A&I-UNSA : 43,9 %, SPAASEN-FO : 27 %). Il gagne un élu.

**2 - 6 juin 2003
4^e congrès
du SNASUB**



Mai sera chaud...

Trop, c'est trop !

Convaincu d'être en situation de force, appuyé qu'il est sur une confortable majorité parlementaire non soumise aux aléas d'une échéance électorale proche, ce gouvernement semble avoir choisi la méthode de la saturation pour essayer de faire passer ses projets régressifs : frapper fort sur tous les fronts en même temps dans l'espoir d'affaiblir les capacités de réponse des salariés, en les dispersant. C'est ainsi qu'on se trouve confrontés à des attaques concomitantes d'une ampleur sans précédent contre les services publics, les retraites, la protection sociale, le droit à la santé et les garanties collectives d'une manière générale.

GRÈVE RECONDUCTIBLE !

En même temps, il faut bien prendre la mesure de la cohérence globale de ces projets qui se complètent et se justifient mutuellement dans le cadre d'une vision ultra libérale de la société, qu'évidemment nous ne partageons pas. Une telle vision s'accommode mal d'un État édictant et garantissant des normes collectives et lui préfère la déréglementation. Elle privilégie le contrat plutôt que la loi, le marché plutôt que le service public, la précarité plutôt que la garantie de l'emploi, le rapport individuel de travail plutôt que le statut collectif, l'assurance individuelle plutôt que la prise en charge collective des risques.

Le système de retraite des fonctionnaires de l'État, assis sur le code des pensions, constitue un repère fort et un garde fou efficace pour les retraites de tous les salariés, quel que soit leur secteur d'activité. C'est pourquoi les tenants

du libéralisme voudraient le briser. L'un des moyens de faciliter cette casse c'est bien sûr de s'en prendre au statut de la fonction publique de l'État tout en réduisant le nombre de fonctionnaires.

La frénésie décentralisatrice de Jean-Pierre Raffarin a d'abord cette fonction, bien plus que la prétendue volonté de rapprocher l'administration du citoyen. D'autant que sur le moyen terme, le démantèlement des services publics de l'État ne conduira pas à une prise en charge par la fonction publique territoriale, en leur état actuel, des missions abandonnées, mais tout simplement à la privatisation de la plupart d'entre elles.

Tournant le dos à des décennies de conquêtes sociales qui ont permis que la maladie et vieillesse ne soient plus en soi des causes de pauvreté et d'exclusion, ce gouvernement voudrait nous faire accomplir un formidable saut en arrière. Exit les services publics et les garanties collectives : à chacun d'assumer individuellement les risques de la vie professionnelle et personnelle, au prix du marché et en fonction de ses moyens.

Qu'on ne vienne pas nous dire que l'état de l'économie ne permettrait plus de financer le " luxe " que représentent des garanties collectives de haut niveau. Qu'ils soient assurés par des fonds publics ou des contributions individuelles, tous ces services sont financés par prélèvement sur les richesses produites au même moment. C'est donc avant tout une affaire de répartition des dites richesses. En privilégiant une démarche individuelle de chacun



TOUS DANS LA RUE !

pour soi au détriment de la solidarité, c'est le choix de l'aggravation des inégalités qui est opéré.

L'heure n'est donc pas au saucissonnage des revendications. Face à la cohérence globale des attaques simultanées contre les retraites, les services publics et la protection sociale, il importe d'opposer sur chacun de ces dossiers étroitement liés une mobilisation unitaire forte et durable, seule à même de faire reculer ce gouvernement.

C'est pourquoi le SNASUB invite chacun et chacune à participer aux assemblées et aux débats organisés dans les établissements et services, où s'élaborent les modalités de poursuite et de reconduction des actions, autour des temps forts unitaires que constituent déjà les appels aux journées du 6 et du 13 mai.

Philippe Rampon



13 MAI 2003 TOUS EN GRÈVE !

Depuis plusieurs mois les organisations syndicales ont fait connaître leurs propositions, analyses, revendications en matière de retraite.

Tant pour les générations actuelles que futures, une réforme est nécessaire pour garantir l'avenir de nos régimes de retraites.

Le gouvernement, après avoir tergiversé, vient d'annoncer des mesures. Elles sont exclusivement dictées par la volonté de réduire les dépenses sociales et publiques.

Elles ne peuvent satisfaire les revendications portées par les organisations syndicales.

Convaincues que seule l'intervention de l'ensemble des salariés pourra permettre de modifier ces choix, la CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC, UNSA, FSU appellent, d'ores et déjà, au delà du 1er mai, les salariés du public et du privé, les retraités, à une journée d'action, de manifestations et de grèves sur leurs revendications le mardi 13 mai 2003.

CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC, UNSA, FSU



Grève nationale contre le démantèlement du service public d'éducation

L'Intersyndicale des IATOSS de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole public, les organisations représentant les conseillers d'orientation psychologues et les directeurs de centre d'information et d'orientation, réunie le 15 avril 2003, constate que le gouvernement ne répond toujours pas aux revendications exprimées par les personnels dans les multiples actions de grèves et de manifestations, par lesquelles ils s'opposent :

- au démantèlement du service public d'éducation
- à la remise en cause des missions et du statut des personnels
- aux transferts des personnels
- à la remise en cause du code des pensions.

Le projet de transfert de plus de 110000 emplois aux collectivités territoriales menace les missions et le statut des personnels concernés, leur rôle et la vie des établissements et, plus généralement l'unité du système éducatif, l'égalité des jeunes au droit à l'instruction, à l'éducation, à la formation et à la santé faisant ainsi courir le risque d'un véritable démantèlement du service public.

Dans ce contexte l'intersyndicale considère qu'il est indispensable de franchir une nouvelle étape de mobilisation contre la "casse" du service public. Elle appelle les personnels à participer aux différentes actions contre la remise en cause des services publics et pour la défense des retraites organisées au plan interprofessionnel et de la fonction publique.

Début mai les premières lois organiques concernant la décentralisation et le transfert des personnels vers les collectivités territoriales seront soumises à l'Assemblée nationale. C'est pourquoi l'intersyndicale appelle à la grève

Le 24 avril, les personnels de la Culture étaient en grève contre la décentralisation et pour la défense du service public.

De nombreux musées étaient fermés ou gratuits, des directions régionales des affaires culturelles occupées.

missions fondamentales du ministère : l'accès à la culture, le soutien à la création, la protection et la mise en valeur du patrimoine seront-elles assurées demain par un ministère vidé progressivement de ses missions, de ses services et de ses personnels.

C'est son existence même qui est en jeu, même si cela ne semble pas inquiéter Jean Jacques

Aillagon qui

Culture : la loi du prince

A la Culture, les personnels étaient déjà confrontés aux conséquences d'une politique particulièrement inquiétante (réduction drastique du budget (moins 25 %), attaques contre le service public de l'archéologie, accroissement de l'autonomie des établissements publics, projets de transfert de missions au privé...). Dans ce contexte, la mise en œuvre à un rythme effréné, sans la moindre concertation, de mesures de décentralisation aberrantes ne pourrait qu'aboutir à un véritable démantèlement du service public. Comment les

expliquait à l'intersyndicale Culture (CFDT – CFTC – CGT – FO – FSU – SUD – UNSA), reçue au ministère à l'issue de la journée de grève "Il faut aborder la décentralisation sans angoisse"... "nous avons été très timorés en matière de décentralisation", laissant entendre qu'il était capable d'aller encore bien plus loin dans la casse du service public... D'ailleurs, interpellé par l'intersyndicale sur le devenir de son administration, il enfonçait le clou, avec une réponse particulièrement édifiante : "le ministère, finalement peu importe..."!

sociale, droit à la santé....

Comment se décline la décentralisation au ministère de la Culture ?

Les transferts aux collectivités territoriales

L'Inventaire

Selon le projet de loi, l'État conserverait en apparence le contrôle scientifique et technique de l'Inventaire, mais confierait aux régions la conduite des opérations, en leurs transférant intégralement les crédits et les personnels. En réalité, cela aboutirait à priver l'État de toute possibilité réelle d'action.

Les monuments historiques

En dehors d'une liste limitative des monuments prestigieux relevant de "l'intérêt national" qui demeurerait propriété de l'État, la gestion ou la propriété de monuments historiques appartenant au Centre des monuments nationaux pourrait être transférée aux collectivités territoriales intéressées, voire, selon le rapport Bady, au privé !

Conséquences pour les personnels

Une situation extrêmement problématique pour les personnels de recherche exerçant à l'Inventaire, pour les contractuels du Centre des monuments nationaux et de la Réunion des musées nationaux puisqu'il n'existe pas à l'heure actuelle de corps équivalents susceptibles de les accueillir au sein de la fonction publique territoriale. Un risque de licenciement pour tous les précaires.



L'autonomisation des établissements publics

Sous prétexte de "moderniser les modes de gestion", les transferts de personnels aux

établissements publics vont se multiplier. Après le musée du Louvre, la Bibliothèque nationale de France est dans le collimateur. En fait, pour Jean Jacques Aillagon, ce sont l'ensemble des établissements publics qui ont vocation à gérer leur personnel. C'est plié. Et la virulence avec laquelle le ministre l'a affirmé, coupant la parole à un représentant syndical, ne laisse subsister aucun doute sur ses intentions. Si on veut l'en empêcher, il faudra se battre !

L'externalisation des missions ou d'établissements

Selon Guillaume Cerrutti, directeur de cabinet du ministre "il ne faut pas diaboliser les transferts vers le privé" !

Une absence totale de dialogue

Malgré une importante journée d'action, il n'y a eu aucun dialogue possible.

Le ministre est resté sourd, méprisant et condescendant envers les personnels, leur mobilisation et leurs représentants, plus que jamais déterminé à passer en force.

Face à cette rigidité ministérielle, nous ne saurions rester passifs. Les conséquences des transferts massifs des missions, des services et des personnels vers les collectivités territoriales voire vers le privé seraient catastrophiques.

Pour la défense d'un service public de la culture de qualité et le renforcement de ses moyens tant au niveau de l'État qu'au niveau territorial, il est donc indispensable de renforcer la mobilisation.

Béatrice Bonneau
(SNASUB-FSU)
Gérard Cazobon
(SNAC-FSU)

"Nous avons été très timorés en matière de décentralisation"
Jean Jacques Aillagon

nationale dès la rentrée de l'ensemble des zones.

L'intersyndicale appelle l'ensemble des personnels à se réunir en assemblées générales dans les départements, dans les établissements, les services, les universités, les établissements publics d'enseignement supérieur, en invitant les personnels enseignants et de recherche.

Déjà de nombreuses académies sont entrées dans l'action pour faire céder le gouvernement. Face à la gravité des attaques il y a urgence à amplifier la mobilisation des personnels.

C'est tous ensemble qu'il faut lutter.

L'intersyndicale dénonce le refus du gouvernement de répondre aux revendications des personnels et dépose dès à présent un préavis de grève reconductible chaque jour. Elle appelle les personnels IATOSS - à la grève nationale dès la rentrée de vacances de l'ensemble des zones - à participer massivement aux manifestations locales du 6 mai 2003

Les personnels IATOSS et conseillers d'orientation-psychologues représentés par l'ensemble de leurs organisations syndicales :

UNSA Education : Administration et Intendance – SNAEN – SNASEN – SNIES – SNMSU - SNPTES –SNEAP
CGT : UN-SGPEN – FERC-SUP - SYAG
FSU : SNASUB – UNATOS – SNUASFP – SNICS - SNETAP
UCMSF : SNAMSPEN
CFDT : SGEN

Les organisations représentant les Conseillers d'Orientation Psychologues
SNES-FSU
SGEN-CFDT
SNPSYEN-UNSA-Education

18 avril 2003

La fonction publique à l'heure du "management"

Née dans le privé, la gestion "*managériale*" a gagné les administrations. La notion de service public s'efface devant une conception qui remplace l'"*usager*" par le "*client*". Pour le "*New Public management*", les administrations doivent adopter les méthodes issues des entreprises, censées être plus efficaces. En France, sont apparus dès 1989/1990 sous couvert de "*renouveau du service public*" projets de service et autres cercles de qualité, ainsi que l'idée que le contrat vaut mieux que la loi.

A travers une culture "*maison*" les dirigeants essayent de développer le sentiment d'appartenance du salarié, et l'illusion d'un pouvoir collectif, créée par l'apparition de structures de concertation et de proposition où se retrouvent décideurs et agents confondus.

La recette est simple : on écoute la base dans des débats dirigés, on mélange avec les objectifs de la direction. Et on ressort le tout sous la forme de normes d'efficacité et de règles à suivre, de préférence "*contractualisées*".

C'est une forme de manipulation, le salarié devant s'identifier à ces normes "*incontestables*" puisque censées émaner de la base. En fait il tend à ne plus être considéré comme un individu autonome et un citoyen à

part entière, mais seulement comme un membre de la communauté de travail où un consensus aurait aboli les conflits d'intérêt entre employeurs et salariés.

Au prétexte d'une démarche "*par objectifs*" maître mot du management, les salariés sont guidés dans le choix de la sauce à laquelle ils seront accommodés, afin ce que ce choix apparaisse comme consenti, et pourquoi pas choisi. On est loin d'une vraie participation. Quant à la nécessité d'objectifs, elle n'est évidemment pas une découverte du management.

L'objectif du manager "*moderniste*" est d'accroître la motivation et l'efficacité du salarié. Pour ce faire, des méthodes simples se présentant sous un label à la fois scientifique et technique sont proposées au personnel dans le cadre de stages : des pseudo-clés pour aider l'individu à gérer son "*énergie psychique*" et à communiquer plus efficacement. Le cadre est censé acquérir la capacité de dominer en toutes circonstances ses interlocuteurs futurs.

Il s'agit avant tout d'outils d'adaptation et de manipulation.

Mais paradoxalement, en cherchant à exercer une emprise totale sur les salariés, les managers "*modernistes*" vont à l'inverse de leur discours affiché : ils éliminent tout ce qui contribue à donner figure humaine au travail à savoir la libre parole ou encore l'institution d'un lien social autonome, non dicté par la direction. Il s'agit de qualifier et mesurer le comportement, les habitudes et la culture des salariés au sens ethnologique du terme. Démarche proche de celle du taylorisme, "*consistant à décomposer l'être humain en mouvements ou comportements élémentaires codifiés que l'on prétend maîtriser et manipuler en vue d'une utilisation optimale*".

L'objectif non dit est de contourner les acquis démocratiques obtenus dans le domaine du travail. L'"*éthique commune*" se place au-dessus de tous les compromis ou accords établis entre partenaires sociaux.

Jusqu'à présent, toutes les entreprises de modernisation des services publics ont reposé sur une critique managériale de l'État.

La stratégie de culpabilisation des fonctionnaires, la "*mauvaise graisse*" de Juppé et le "*mammouth*" d'Allègre, a écarté la dimension humaine et la reconnaissance indispensables. La "*modernisation*" de la gestion, la polyvalence par exemple, sert à masquer le manque d'effectifs. Elle est souvent l'argument de l'"*externalisation*" au secteur privé du plus de tâches possibles.

Ces pratiques "*participatives*", dont la fonction essentielle est de tenter de faire oublier l'opposition fondamentale d'intérêts entre le salarié et son employeur, illustrent le mépris que celui-ci -public ou privé- peut avoir pour son salarié. Connaître les mécanismes des techniques de manipulation est nécessaire pour pouvoir les démonter.

La mobilisation des personnels pour la défense de leurs intérêts et la transmission de la culture de service public, l'analyse critique des expériences managériales mises en oeuvre dans les divers services, sont des éléments de lutte contre la dérive "*entrepreneuriale*" des services publics.

Pierre Boyer



Dossier

La destruction du service public d'enseignement supérieur ...



Il y a deux ans un dossier de "Convergences" concernant les "attaques contre l'enseignement supérieur" commençait ainsi : "Le processus de privatisation des services publics comme EDF, France-Telecom, puis la Poste ou la SNCF est en œuvre aussi dans la fonction publique d'État pour l'enseignement supérieur et la recherche".

Cette description prend, aujourd'hui, valeur prémonitoire, car les attaques en cours, avec notamment le projet de loi sur l'autonomie des universités, remettent fondamentalement en cause les acquis des luttes passées. Si les racines de cette situation remontent à un passé déjà ancien (les prémisses de "l'autonomie" des universités se trouvent dans les lois de 1969 et 1984 et le rapport Longuet de 1978 préconisait déjà une réduction "drastique" des fonctionnaires titulaires), la montée en puissance de l'union européenne et la généralisation de la "mondialisation" ont sonné l'hallali contre le service public.

Les objectifs

- détruire les cadres nationaux caractérisant la fonction publique d'État (facteurs de démocratie dans le recrutement, les carrières et élément efficace pour imposer les revendications).
- transformer les universités en "entreprises" :
 - renforcement et prolongation des pouvoirs des présidents,
 - pérennisation et "légalisation" des recrutements "hors statuts"

... une fatalite ?

(cf. colloque de Poitiers de la CPU, mars 2003 "possibilité de recrutement pour certaines fonctions sous contrat de droit privé"),
 - techniques de "management" (réforme de l'évaluation et de la politique indemnitaire),
 - création de liens avec le patronat local (cf. Jean-Marc Monteil : "une implantation universitaire (...) accompagne un développement économique, elle est susceptible de lui permettre de générer de la plus value...")

- réduire le rôle de l'État par le transfert de ses charges aux collectivités territoriales, par la réduction programmée du nombre de personnels titulaires et par la privatisation des métiers "rentables" (selon le vieil adage : "on nationalise les pertes, on privatise les profits").

Cette réorganisation qui vise à détruire ce que les luttes du passé avaient permis aux personnels d'obtenir, acquis "synthétisés" dans le statut général, s'inscrira dans le cadre contraignant de "l'accord général sur le commerce des services" qui interdira aux États tout subventionnement "faussant le libre jeu de la concurrence", accord qui concerne entre autres les universités, les musées, les bibliothèques y compris les bibliothèques nationales !

Imposer le maintien de ces acquis, refuser le démantèlement du service public dépendra de la mobilisation des personnels.

Une "autonomie" au service du libéralisme sauvage

Diplômes, orientation, recherche soumis aux notables locaux et aux entreprises

Discours ministériels ou débats européens relatifs à l'enseignement supérieur mettent l'accent sur l'autonomie des établissements.

En fait d'autonomie, le désengagement de l'État va soumettre les établissements aux pouvoirs économiques et politiques locaux et engager le processus de libéralisation-privatisation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Déjà, la loi organique sur la loi de finance votée en 2001, permet de mettre en application le système de budget global.

C'est un bon moyen de faire pression sur les établissements pour réduire les coûts, notamment en matière de personnels.

Et puis, les établissements devront "générer" des capitaux, les faire fructifier, savoir se vendre, passer des contrats et conventions, créer des groupements d'intérêt public avec les collectivités territoriales. Lors des diverses

réunions européennes, ce qui a été mis en avant c'est la "liberté" des établissements de fixer les montants des frais d'inscription, de définir le nombre d'étudiants, le mode de sélection, et de décider des termes des contrats de travail et les salaires des personnels.

Parallèlement, Luc Ferry veut renforcer des équipes présidentielles plus homogènes en modifiant les modalités d'élection des vice-présidents et avec un mandat de président renouvelable.

Cela conforte les présidents de la CPU qui souhaitent devenir de vrais chefs d'entreprise.

Pourtant, ils devraient se méfier de cette "liberté" d'entreprendre car elle sera soumise à des moyens extérieurs variables selon l'implantation des universités. Si on réduit encore plus la représentation des personnels et des étudiants dans les conseils, c'est pour renforcer, par le biais des personnalités extérieures, le rôle des collectivités et des entreprises sur les choix.

Ensuite, le système de contrats d'objectifs sera soumis à résultats et à un contrôle

extérieur (aujourd'hui comité national d'évaluation, demain audits privés ?).

Dans ce système, c'est la vision à court terme des pouvoirs économiques locaux qui primera.. Nombreux sont les établissements qui perdront des pans entiers de leurs offres de formation et de recherche. Cela, d'autant que le ministre met en avant la "mutualisation" des moyens et affirme qu'il ne serait pas opposé (sic) à une diminution du nombre des universités. C'est ça leur conception du rapprochement avec les usagers et de la réduction des inégalités régionales !

Une autonomie politiquement contrôlée !

L'autonomie a bon dos pour cacher la déréglementation. En revanche elle est oubliée lorsque le ministre intervient et fait pression sur les présidents contre les motions votées en CA d'université sur les liens avec les universitaires israéliens et palestiniens, en déformant leur contenu et en brandissant la menace d'affrontements communautaires. Comme quoi l'autoritarisme revient au galop. A l'image du "petit livre rouge" de Luc Ferry diffusé à 800 000

exemplaires aux enseignants ?

Autonomie pour le fric, pas pour la pédagogie

Le projet ministériel de destruction des IUFM se caractérise par la séparation des dimensions universitaire et pédagogique et supprime en particulier les heures de formation initiale des enseignants stagiaires. Outre que l'État fait des économies, c'est une logique idéologique où les professeurs du premier et du second degré ne doivent être que de simples exécutants de consignes politiques et administratives. L'enseignant ne doit pas apprendre à devenir un concepteur de son enseignement ?

Les droits des enseignants en matière pédagogique, une recherche indépendante, les droits des jeunes et des citoyens en matière de contrôle ne passent pas par le renforcement des pouvoirs hiérarchiques, politiques et économiques sur l'enseignement et la recherche, mais par les moyens budgétaires et en personnels ainsi que par la mise en place de véritables structures démocratiques citoyennes.



La gestion des personnels

Alors que le préambule de la Constitution de 1946 identifie clairement le devoir de la nation et de l'État **"La nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État"**, le gouvernement, en faisant voter au parlement une modification de la Constitution portant sur l'éducation, remet en cause la notion d'égalité d'accès à l'éducation

La mise en place d'une loi organique organisant la décentralisation des missions de service public détruira le service public d'État actuel.

Le cadre national des missions, des statuts, des diplômes explosera au profit du local. Le traitement des usagers sera différent selon la richesse ou la volonté politique de la région. Les priorités éducatives, tant en formation initiale que professionnelle, seront différentes selon les priorités des lobbies politiques et économiques. Il y aura mise en concurrence des établissements avec des moyens inégaux. Le système compétitif accentuera les inégalités géographiques. Certaines missions

(restauration, entretien, reprographie, etc.) seront externalisées au nom du moindre coût. Des pans entiers de nos activités risquent de passer directement au privé ou d'être tout simplement supprimés. La décentralisation va renforcer l'autoritarisme, les rapports hiérarchiques, développer la compétition individuelle au détriment des usagers.

Comment cela va-t-il se concrétiser au niveau des établissements du supérieur ?

La mise en place d'une décentralisation fonctionnelle au niveau des établissements est demandée aussi bien par le ministère que par la Conférence des présidents d'universités. L'autonomie *"radicale"* voulue par nos dirigeants transformerait les présidents d'universités en véritables chefs d'entreprise avec comme objectif une gestion basée sur la concurrence et le mérite. Les présidents pourront intervenir directement sur le recrutement, les carrières, les promotions, la rémunération, les indemnités des personnels.

Les corps

Au nom d'une unicité des corps, ils demandent que le statut de référence du supérieur soit celui des ITRF, plus dérogoire et moins structuré que celui de l'ASU et que les



personnels de l'ASU puissent rapidement y être intégrés par détachement. En fait, ils souhaitent la disparition pure et simple du statut de l'ASU, *"trop généraliste"* et trop structuré alors que les établissements ont besoins de *"professionnels"* ! Ils souhaitent également la mise en adéquation de la politique prévisionnelle des emplois avec les projets d'établissement : les missions des personnels devraient se décliner autour des notions de *"projets et d'équipes"* ; une direction spécifique est prévue pour les personnels d'encadrement (niveau CASU).

Le recrutement

Ils estiment qu'actuellement il y a une trop grande lourdeur administrative dans l'organisation des concours qui sont trop scolaires. Ils proposent de les organiser au niveau des établissements avec un jury local. Les recrutements seront de véritables entretiens d'embauche. La mise en place de listes d'aptitudes valables 3 ou 4 ans permettra aux présidents de sélectionner les agents et de maintenir un vivier de personnels formés et malléables. Le profil des

concours devrait répondre aux besoins des projets d'établissement. Au nom d'une plus grande souplesse de gestion et de l'adéquation aux besoins spécifiques, il est envisagé de recruter les personnels sur des contrats de type privé (CDI ou CDD).

Les carrières

La notion de *"statut"* est perçue par les divers intervenants comme *"ringarde"*. Il faut la remplacer par celle de *"convention"* ou de *"contrat"*. Il est demandé de dépasser la logique statutaire de métiers et de favoriser les *"compétences"*. Une prime modulable devrait récompenser ceux qui ont atteint les objectifs programmés lors des entretiens d'évaluations. Les agents n'appartiendraient plus à des corps au sens classique du terme mais à des *"cadres de fonctions"*. Tout comme cela se pratique dans la fonction publique territoriale, l'organisation des concours et la gestion de tous les personnels (y compris ceux de l'ASU) seraient de la responsabilité des centres régionaux inter-établissements.

Et les bibliothèques ?

S'il fut peu question, lors du colloque de la CPU, des personnels des bibliothèques, il serait faux d'en conclure que ces personnels restent à l'abri des vastes projets de refonte des universités qui se préparent actuellement. Une phrase de la conclusion de ce colloque, présentée par le vice-président Michel Laurent, résume bien ces objectifs :

"Les IATOS relèvent actuellement de trois types de corps : corps de l'ASU, ITRF et Bibliothèques. Il faut envisager progressivement une homogénéisation des carrières au sein d'un corps unique et simplifié".

Le projet qui avait déjà fait l'objet, il y a un an, du rapport d'un groupe de travail de la CPU dirigé par le président Mérindol, "Quelques réflexions sur la documentation", avait été présenté officiellement en septembre 2002 par le vice-président de la CPU au



congrès de l'ADBU (association des directeurs de BU). Il prévoyait la disparition des corps spécifiques des personnels des bibliothèques, intégrés dans les corps ITRF, et en même temps, l'intégration des services de documentation dans les perspectives stratégiques des universités et donc le "défléchage" des crédits attribués aux bibliothèques.

L'une des conséquences de l'intégration dans le corps des ITRF serait la disparition du caractère interministériel (Education nationale/Culture) des personnels des bibliothèques, et donc des possibilités de mutation d'un ministère à l'autre. Dans le même temps, côté Culture, il est question de décentralisation de la gestion des personnels vers les établissements eux-mêmes, les emplois étant transférés sur les budgets propres des établissements.

Quand on sait le rôle important que jouent chaque année les CAP nationales pour les mutations, on imagine les conséquences...

La logique du "budget global" est de doter chaque établissement de la totalité des crédits de fonctionnement et d'investissement qui le concernent, et de la pleine propriété du patrimoine. Le budget global conduit les établissements à faire eux-mêmes les arbitrages du rationnement.

La nouvelle "loi organique relative aux lois de finances" (LOLF) votée par le parlement le 1^{er} août 2001 ouvre la voie à l'instauration de budgets globaux. La nouvelle organisation budgétaire est par mission (concernant souvent plusieurs ministères) et non plus par ministère, titre et chapitre.

La nouvelle organisation par missions et programmes et la fongibilité des crédits, permet aujourd'hui d'imaginer une enveloppe globale "enseignement supérieur et recherche" répartie ensuite entre les établissements par un SANREMO (grille de répartition des moyens alloués aux établissements d'enseignement supérieur) établi selon des critères qui ne seraient plus ceux du service public mais qui, inspirés des indicateurs d'efficacité du secteur privé, renforceraient les inégalités entre universités concurrentes, et donc entre les étudiants pour l'accès au savoir. C'est l'aboutissement de la dérive concurrentielle de l'autonomie prévue par les lois de 1969 et de 1984.

Universités et budget global

Une mission se décompose en plusieurs programmes, correspondant chacun à un ministère. A l'intérieur d'un programme, qui regroupera à la fois les moyens destinés au fonctionnement, au personnel, à l'investissement, les crédits seront totalement fongibles mais, contrairement à l'expérience de globalisation des crédits des préfectures par exemple, la LOLF pose le principe de la "fongibilité asymétrique" des dépenses de personnel et d'équipement, celles relatives au personnel étant strictement plafonnées. En clair, cela signifie qu'une partie des crédits normalement consacrés aux dépenses de personnel pourront être utilisés pour acheter du matériel de bureau, des véhicules de service ou des fournitures pédagogiques.

La perspective est une décentralisation radicale du système d'enseignement supérieur et de recherche vers les établissements eux-mêmes, et non pas une décentralisation de la tutelle de l'Etat vers les collectivités locales : une décentralisation non pas territoriale, mais fonctionnelle.

Le passage au budget global et le développement des pouvoirs managériaux des présidents impliqueront pour les personnels un accroissement des exigences de l'employeur. Selon le rapport Mudry sur "le budget global des universités", offrir aux établissements la possibilité de supprimer et de créer librement des emplois publics comme ils le souhaitent permettrait de "réels progrès en matière de gestion des ressources humaines" !

L'éducation et la recherche...

C'est une politique globale de privatisation de l'éducation, de la recherche et de la culture qui se met en place avec les textes sur la valorisation de la recherche, la loi organique relative aux lois de finances, les textes relatifs aux nouveaux diplômés qui séparent recherche et professionnel, et maintenant les mesures qui consacrent la "décentralisation-démantèlement" du service public. Elle est illustrée par l'annulation de crédits 2003. On nous parle de "crédits gelés", mais ce sont 615 millions d'euros qui sont annulés pour l'éducation et la recherche dont 293 millions pour le supérieur.



La Recherche publique amputée et disloquée

Déjà, le budget et les effectifs en personnels des établissements publics de recherche sont mis à mal. Sous prétexte de valorisation de la recherche, la pression s'exerce systématiquement vers la chasse aux sponsors privés. Ce n'est pas seulement la recherche appliquée, avec la commercialisation de ses produits, qui est soumise aux lois du marché, mais ce sont aussi les orientations de la recherche fondamentale. La rentabilité à court terme risque de fragmenter la recherche fondamentale, réduire la place des sciences sociales, étouffer les projets à long terme, étrangler des équipes existantes et empêcher le renouvellement des compétences

voire gaspiller des compétences collectives acquises. On ne permet pas la mise en compétition d'hypothèses de travail différentes mais on privilégie les pistes supposées porteuses de profit rapide et non pas scientifiquement innovantes. Ce qui prime, ce n'est pas la compétence mais le marketing auprès des actionnaires. De fait, Ferry veut réduire le nombre d'universités et concentrer la recherche fondamentale dans

... de simples marchandises !

quelques centres considérés comme des "métropoles". Jean-Marc Monteil, directeur de l'enseignement supérieur, parle de "structures massées" pour la recherche fondamentale, condition pour jouer dans la cour des grands, c'est-à-dire à l'échelle internationale. Quant à la recherche "en aval", c'est-à-dire les applications, elles pourra être décentralisée au bénéfice des PME, voire des "gros artisans". Le service public est la "vache à lait" des entreprises locales et l'Etat ne veut pas payer une recherche qui n'est pas rapidement rentable.

L'étudiant : une force de travail à calibrer

Le "jeune-marchandise" doit être fabriqué au plus vite et au moindre coût car la formation initiale doit coûter le moins cher possible et être rentabilisée au plus vite. Sous prétexte de "formation tout au long de la vie", l'accent est mis sur la professionnalisation et on explose les diplômés alors qu'un cadre de référence serait nécessaire à l'échelle européenne.

La réforme des conseillers d'orientation psychologues significative

En regroupant les missions d'information-orientation des jeunes avec celles des ANPE, de la formation professionnelle, on transforme les conseillers d'orientation psychologues (COPsy) en démarcheurs pour les entreprises. Il ne s'agit pas de tenir compte des goûts et aptitudes des jeunes mais de s'adapter au marché du travail local. Lors du CTPM du 7 avril 2003, on ne nous a donné aucune réponse à la question du devenir des services d'information et d'orientation et de leurs personnels dans le supérieur.

Encore plus d'inégalités pour les jeunes !

La réforme des 3-5-8, avec la disparition du DEUG, risque de réduire le nombre de jeunes de milieux modestes dans les universités. Avec la séparation entre diplômés liés à la recherche et diplômés "professionnels", y compris au niveau des mastaires, on met en place un enseignement supérieur à plusieurs vitesses. Quelle sera la reconnaissance à long terme des diplômés professionnels, alors que les grilles salariales sont déjà malmenées. De plus, en dehors d'une véritable politique d'allocation, la grande majorité des jeunes ne pourra poursuivre que des études "courtes".



Mobilisations : grève générale pour un mois de mai décisif

Finis les discours. En présentant ses deux projets de lois sur les retraites et sur la décentralisation, le gouvernement dévoile ses intentions réelles : la régression pour les retraites du public ou du privé ; la casse du service public de l'Éducation avec la décentralisation dans le secondaire et la mise en concurrence accrue des établissements du supérieur.

Jusqu'ici les propos faussement rassurants de Raffarin, Delevoye, ou Ferry n'ont pas vraiment réussi à endormir les personnels mobilisés depuis la rentrée.

L'action qui s'est organisée tout au long de l'année doit maintenant déboucher sur une riposte à la hauteur de l'enjeu : quelle société solidaire voulons-nous ? Avec quel niveau de retraites ? Quelles missions et quels moyens pour les services publics ? Les deux mois qui nous séparent de l'été devront apporter des réponses.

Les journées nationales d'actions se sont succédées dans l'Éducation nationale : 17 octobre, 8 décembre, 28 janvier, 18 mars. Chaque fois la question de la décentralisation s'est faite plus présente. L'annonce par Raffarin fin février du transfert de 110 000 personnels de l'Éducation nationale et la remise en cause de facto de leurs

missions a fini de mettre le feu aux poudres.

Avec plus de 50 % de grévistes, les IATOS se sont engagés dans l'action en assurant le succès de la journée du 3 avril à l'appel de l'Intersyndicale. Des milliers de personnels ont manifesté ce jour-là dans toute la France pour dire non à la décentralisation, avant de rejoindre les cortèges interprofessionnels pour les retraites.

C'est un mouvement profond qui se fait jour dans l'Éducation nationale. Après le 18 mars ou le 3 avril, des mouvements de grève reconductible ont débuté dans plusieurs académies (Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Marseille, Rouen, La Réunion...). Dans le supérieur, cela s'est traduit notamment par des mouvements dans les universités du Havre et de la Réunion. Au Havre, les personnels de l'université ont organisé la grève reconductible pendant une semaine. Une lettre ouverte a été adressée au président de l'université dénonçant les prises de positions de la CPU et lui demandant de s'en démarquer par un débat et un vote au conseil d'administration. L'université de la Réunion a été paralysée par la grève des personnels IATOS et enseignants, réunis en AG



quotidienne avec les étudiants, avant d'être fermée par son président. Le 15 avril plus de 20 000 manifestants ont exprimé dans les rues de Saint-Denis leur refus du démantèlement du service public d'Éducation et leur volonté de voir préserver son caractère national (cf. p. 17).

Le SNASUB participe à ces actions et soutient leur élargissement nécessaire au niveau national pour obtenir le retrait du projet gouvernemental. Dans cet esprit, les représentants des organisations syndicales ont boycotté la réunion du 7 avril du CTP ministériel de l'enseignement supérieur. La déclaration faite par le SNASUB au nom de la FSU a rappelé que "le rôle du service public ne consiste pas à former des jeunes pour les besoins immédiats des entreprises, jeunes qui se retrouveront rapidement au chômage au gré des licenciements, mais à former des citoyens choisissant eux-mêmes leur formation et leur orientation. (...). Qu'il s'agisse de la décentralisation, de la protection sociale ou des retraites, le projet est le même : détruire les solidarités, refuser toute

redistribution des richesses." L'Intersyndicale IATOSS a appelé les personnels à la grève nationale dès la rentrée des vacances, avec un temps fort le 6 mai. Et le 13 mai, l'ensemble des confédérations syndicales appelle à une journée de grève inter-professionnelle pour les retraites.

Le SNASUB appelle tous les personnels de l'enseignement supérieur à se réunir en assemblée générale par établissement pour débattre des revendications et des actions à conduire.

Devant l'obstination du Premier ministre à imposer une décentralisation (dont certaines régions d'ailleurs ne veulent pas), devant les menaces sur les statuts, les carrières et les retraites des personnels ITRF, de l'ASU ou des Bibliothèques, devant le démantèlement organisé du service public de l'enseignement supérieur et la recherche, ces journées d'action doivent être le tremplin d'un mouvement prolongé, y compris par la grève reconductible.

RESTAURATION SCOLAIRE



Les EPLE ont, hélas, depuis déjà bien longtemps intégré que les services d'hébergement, les restaurants scolaires bien qu'indispensables à leur activité, étaient juridiquement facultatifs, accessoires, annexes. Ceci n'empêche personne de dormir, ni les gestionnaires, ni les parents, ni les enseignants, tant il est vrai que dans l'écrasante majorité des cas les établissements disposent d'un service géré dans des conditions traditionnelles et de manière très satisfaisante.

Aujourd'hui la problématique de privatisation relancée par les projets de décentralisation revêt plusieurs aspects qui sont rarement exposés au grand jour. On évite souvent d'aborder certains sujets dans leur globalité. Sait-on par exemple que les établissements privés concèdent leur restauration partout où ils le peuvent, sans avoir le moins du monde l'impression de dîner avec le diable. Ceci ne serait peut-être pas dramatique (chacun restant maître chez lui) si les groupes de restauration privés n'étaient pas fatalement attirés par les millions de repas qui dans le public leur échappent encore. Cette attraction fut combattue, il y a peu encore, avec des arguments de bon sens et de défense du service public, il en est autrement aujourd'hui, avec une idéologie de soumission aux marchés boursiers et d'externalisation de fonctions perçues comme "accessoires".

Pour défendre nos services de restauration, les arguments économiques sont parfois mal entendus, les apôtres de la privatisation nous assurent même que la concession n'est pas un obstacle à l'action sociale et que toute clause peut être introduite dans un contrat.

Entre décentralisation et privatisation, les appétits s'aiguisent

Ils oublient un simple détail : les sociétés de restauration n'ont qu'un moteur, le profit. Certaines comme Sodexo théorisent même sur le thème du chiffre d'affaire comme assurance de la satisfaction des consommateurs et communiquent sur leurs "valeurs", sur leur "philosophie"...(sic). Les groupes de restauration privés ne sont pas des partenaires pour les établissements : ce sont de véritables multinationales tentaculaires qui se soucient peu du bien être des élèves ou de leurs personnels, leur attention rivée sur les compteurs de leurs avoirs boursiers.

Pour nous, il reste que l'unité d'un établissement, le contrôle permanent qu'assure l'État dans le cadre du service public et l'implication des personnels dans une mission qui comporte un investissement éducatif et social sont de bien meilleures garanties. Pour les élèves et leurs familles.

Afin de faire passer de manière plus aisée les tentatives de marchandisation de l'éducation d'aucuns s'emploient depuis longtemps à faire admettre que tout ce qui entoure l'acte éducatif peut en être détaché ; l'offensive est relancée avec une vigueur nouvelle et inquiétante dans les actuels projets de décentralisation.

Les métiers de l'Intendance ont beaucoup évolué dans les dix dernières années, la restauration scolaire reste au cœur de la profession, permettre une régression dans ce domaine serait très certainement catastrophique pour toute la profession, pour l'emploi public et pour nos usagers.

Jacques Le Beuvant

Le ministère des finances, dans une note diffusée sur Internet le 12 septembre 2002, relance l'information selon laquelle désormais, avec le décret du 19 juillet 2000, il est permis de différencier les tarifs en fonction des revenus et de la composition de la famille;

Le ministère anticipe-t-il sur la décentralisation à venir (!) des services de restauration ; en effet les mairies modulent le prix des repas mais le ministère oublie de dire que c'est sur leurs fonds propres que ces mairies accordent des tarifs moins onéreux ; dans les EPLE cette décision est inacceptable tant il paraît aberrant de faire payer aux familles les moins défavorisées les abaissements de tarifs des familles les plus défavorisées ; d'autre part les coupes claires constatées dans les fonds sociaux et les fonds de cantine rendent inopérantes toute solution alternative. Le SNASUB n'est pas favorable à une telle utilisation de ces fonds à laquelle il préfère nettement une forte revalorisation des bourses pour une aide aux familles juste et transparente.

44 % des parents se déclarent inquiets de la restauration scolaire, vient de révéler l'observatoire des parents d'élèves de la PEEP. Gageons que demain avec l'arrivée du privé les familles seront encore plus inquiètes et sur la qualité et sur les coûts.

Les raisons de leur colère

Ils sont personnels d'accueil, d'entretien, de cuisine, d'administration, de laboratoire, de santé, de services sociaux. Ils sont les ATOSS, ceux que nos enfants interpellent et côtoient tous les jours à l'entrée du lycée, dans les couloirs, au réfectoire, à l'infirmerie, dans les bureaux, au service essentiellement des élèves et des familles.

Ils sont plus de huit cents, dans l'académie de Corse, répartis dans les différents services et établissements scolaires à assurer leur mission de service public dans des conditions difficiles, parfois contraignantes, souvent injustement déconsidérées mais toujours avec cette fierté d'utilité sociale au service de l'enfant.

Ils sont non seulement attachés à leurs missions et à leurs statuts mais aussi et surtout aux valeurs laïques et républicaines de l'école, qui restent à leurs yeux et encore à ce jour l'une des seules garanties pour que la formation soit assurée à tous, sans discrimination.

Aussi, le 28 février, à l'annonce du transfert de leur mission à la collectivité régionale par le Premier ministre, la réponse des personnels fut prompte et cinglante : "se battre" contre les dangers qu'ils encourraient avec la remise en cause du caractère national de l'éducation, de leur mission de service public et de leur statut de fonctionnaire d'État.

Dans leur première déclaration "L'école n'est pas une marchandise et les personnels ne sont pas à vendre" l'ensemble des organisations syndicales dénonçait la volonté du pouvoir :

- de démanteler le service public d'éducation nationale par une régionalisation/privatisation de ses missions de restauration scolaire, d'accueil, d'entretien, de maintenance et de gestion des crédits et des personnels,
- de réduire les effectifs des personnels dans les établissements scolaires,
- de casser les droits et garanties des ATOSS,
- de livrer, clés en main, le service public, aux appétits financiers,
- de se désengager financièrement en faisant supporter aux collectivités locales des charges de plus en plus lourdes qui se traduiront inéluctablement par un accroissement de la fiscalité locale que devra supporter le contribuable en corse,
- d'amplifier les inégalités sociales entre les différents territoires de la nation.

A l'appel des organisations syndicales (CGT, FSU, FO,CFDT-UNSA), des assemblées générales se tinrent

- dans le grand amphithéâtre, (plus de 200 personnes) du Lycée P. Vincensini
- Au lycée professionnel Fred Scamaroni durant le "Forum des métiers"
- Au lycée Jean Nicoli, dans la grande salle Napoléon
- Au collège Simon Vinciguerra
- Au collège de Lucciana
- Au collège de Folelli



Corse

Alors que la protestation s'amplifiait, la solidarité avec les parents, les enseignants et les élèves se développait. Le rassemblement de tous apparaissait enfin comme un objectif possible.

Les ATOSS ne se sentaient plus alors isolés dans leur mouvement. Leurs revendications n'avaient rien de corporatistes. Elles rejoignaient les aspirations de l'ensemble de la communauté éducative.

Cette force nouvelle qui les entraînait vers une volonté de se faire entendre les amena

le jour de l'arrivée du Premier ministre et de Sarkozy en Corse, à être présents devant les grilles de l'hôtel de ville de Bastia non pas pour implorer, mais pour affirmer avec force

qu'ils se battraient avec l'ensemble des corses pour que l'éducation en Corse comme ailleurs reste nationale, que ses services ne soient pas privatisés et que le statut de fonctionnaire d'État soit maintenu pour les personnels.

En grève depuis 10 jours, ils le seront encore lors de la prochaine venue de Sarkozy pour clamer, à son passage leur colère et leur volonté de lutter pour que l'école ne soit pas une marchandise.

**Intersyndicale CGT, FSU, FO,CFDT-UNSA de Corse
16 avril 2003**

Bordeaux

Personnels en colère !

Dans l'académie de Bordeaux, les personnels refusent avec détermination d'être académie pilote pour le naufrage annoncé du service public d'éducation. La grève reconductible engagée depuis le 24 mars connaît un succès exemplaire auprès de tous les personnels. Les vacances n'entament en rien la mobilisation et l'intersyndicale prépare activement la poursuite du mouvement dès la rentrée.

Les IATOSS rassemblés dans une intersyndicale absolue, où la section académique du SNASUB est force de propositions, contribuent activement dans les AG à la mobilisation qui rejette la décentralisation annoncée.

Rassemblés le 3 avril devant le rectorat après une manifestation spécifique qui succédait à la mobilisation retraite, 3000 IATOSS venus des cinq départements de l'académie ont contraint le recteur a recevoir personnellement la délégation de l'intersyndicale IATOSS. Ce dernier a servi un discours lénifiant dont voici quelques extraits ahurissants : *"les personnels TOSS, Copsy resteront dans l'Éducation : ça sera dans la loi s'il le faut"* ou *"les missions des assistantes sociales : ça sera dans la loi"*, *"les vacataires médecins scolaires :*

il n'y en aura pas moins", "les IATOSS ont et conserveront une mission de membres de la communauté éducative à part entière" et, cerise sur le gâteau : *" les négociations n'ont pas commencé"*.

La légèreté des propos du représentant de l'État dans l'académie de Bordeaux illustre la désinvolture et le mépris à l'égard des personnels non enseignants. Le rapport de force engagé à Bordeaux doit servir d'exemple et de moteur à une

incontournable mobilisation nationale, il en est encore temps : c'est un choix de société pour demain dont il s'agit. Tous ensembles avec Bordeaux faisons converger nos luttes.

Le bureau académique

Académie en grève reconductible

La Réunion se mobilise pour que l'éducation demeure un service public de l'État.



Le 15 avril, plus de 20000 manifestants ont exprimé dans la rue leur refus du démantèlement du service public d'éducation et leur volonté de voir préserver son caractère national.

Le 17 avril, le ministre des transports, Gilles de Robien, en visite à La Réunion a été accueilli puis suivi pendant deux jours par les manifestants. Devant la préfecture, les gendarmes mobiles ont chargé et interpellé des enseignants. Les chars sont réapparus dans les rues comme en 1997. Cela n'a pas empêché les étudiants d'aller dire au revoir au ministre à l'aéroport.

Depuis la mi-avril, l'université est également entrée en grève reconductible avec constitution de piquets unitaires IATOSS-étudiants-enseignants qui traduisent ainsi

leur solidarité avec les personnels *"décentralisés"*.

Le 23 avril, les personnels de l'éducation de La Réunion ont, à nouveau, manifesté en masse à St Pierre : 30 000 personnes ! (équivalent à 2 millions en métropole). Les fonctionnaires de la Direction départementale de l'équipement se sont joints au mouvement soutenu aussi par les associations de parents d'élèves, le SNUI des impôts et l'UNSA police. Gilles de Robien avait motivé tout le monde avant de partir en lançant qu'il était temps de *"siffler la fin de la récré"* !

Aujourd'hui, après plus de deux semaines de grève, les personnels savent que le succès de ce mouvement dépendra de son extension à l'ensemble des académies de la métropole. Ils les appellent à les rejoindre dans l'action.

La Réunion

Depuis le 7 avril, le fonctionnement des établissements et de l'université de la Réunion est largement paralysé par la grève des personnels IATOSS et enseignants, mobilisés à l'appel de la FSU, de l'UNSA, de la CGTR, de FO et du SGEN pour montrer leur refus catégorique du *"démantèlement décentralisé"* du service public et leur opposition à la réforme gouvernementale des retraites.

Les AG pluricatégorielles se multiplient, souvent à l'initiative des ATOSS, généralement animées par les collègues de la FSU. Depuis le 9 avril, le rectorat a été occupé par les TOS et les PLP, puis fermé manu militari ; l'IUFM a aussi été fermé après occupation des enseignants, des ATOSS et des étudiants. Le 14 avril, la presque totalité des établissements de l'Ile était en grève : 500 écoles, 140 lycées et collèges, une dizaine de CIO, le CRDP, le rectorat, l'IUFM.

Lionel Leduc
fsu@univ-reunion.fr

L'action sociale



Prestations action sociale 2003

Les taux indiqués ci-après, en ce qui concerne les séjours d'enfants, sont des taux moyens de référence modulables par les administrations en fonction des quotients familiaux qu'elles déterminent.

L'action sociale a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels au sein de leur administration en assurant la mise en oeuvre de services, d'équipements et de prestations harmonisant vie professionnelle et vie familiale. Les prestations sont modulées en fonction des situations de famille. A la différence des "prestations légales", qui sont les prestations familiales dont les agents de l'État bénéficient comme les autres citoyens, les prestations d'action sociale accordées par l'État à ses agents sont dites "extralégales". Elles sont collectives ou individuelles.

Prestations d'action sociale		Taux 2003 en euros
Restauration		
Prestation repas		1,00
Aide à la famille		
Prestation pour la garde de jeunes enfants	par jour	2,55
Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant	par jour	18,96
Subventions pour séjours d'enfants		
En colonie de vacances	moins de 13 ans	6,08
	de 13 à 18 ans	9,22
En centres de loisirs sans hébergement	journée	4,41
	demi-journée	2,20
En maisons familiales de vacances et gîtes	en pension complete	6,40
	autres formules	6,08
Séjours mis en oeuvre dans le cadre éducatif	forfait pour 21 jours ou plus	63,11
	moins de 21 jours (par jour)	3,01
Séjours linguistiques	moins de 13 ans	6,08
	de 13 à 18 ans	9,22
Enfants handicapés		
Allocation aux parents d'enfant handicapé de moins de 20 ans	par mois	132,72
Allocation spéciale pour un enfant handicapé poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans	30 % de la base mensuelle de calcul des allocations familiales	104,30
Séjour pour enfant handicapé en centre de vacances spécialisé	par jour	17,37

Logement

Les agents de l'Etat peuvent prétendre à l'attribution de logements sociaux locatifs et bénéficier de l'Aide à l'installation des Personnels (AIP) de l'Etat et le Prêt à l'installation des Personnels de l'Etat (PIP) (en Île-de-France uniquement). Les retraités de l'Etat peuvent bénéficier d'une aide à l'amélioration de l'habitat.

Les représentants des personnels siègent dans les comités académiques et départementaux d'action sociale. Ils peuvent vous aider dans vos démarches et vous soutenir efficacement. Contactez votre section académique du SNASUB.

Le chèque vacances

C'est un titre nominatif qui peut être remis à des prestataires de service agréés en paiement de dépenses de vacances sur le territoire national (transport, hébergement, repas, activités de loisir). Il repose sur une épargne préalable du bénéficiaire qui est abondée d'une participation de l'employeur.

Action ministérielle, secours et prêts

Des prestations d'action sociale sont spécifiques au ministère de l'éducation nationale. Par ailleurs, les services sociaux des administrations peuvent intervenir pour aider financièrement des agents qui rencontrent des difficultés graves. Les demandes de secours et prêts font toujours l'objet d'un examen individuel des situations. Les assistants sociaux ont la charge d'évaluer la nature des difficultés rencontrées et de rechercher avec l'agent concerné une solution adaptée.



lu pour vous

Arrêté du 17 mars 2003 autorisant au titre de l'année 2003 l'ouverture d'**examens professionnels réservés pour l'accès au corps d'adjoints administratifs** des services déconcentrés (JO du 26 mars 2003).

Arrêté du 18 mars 2003 relatif aux modalités d'organisation de l'**examen professionnel pour l'accès d'agents non titulaires au corps d'AASU** (BOEN n° 16 du 17 avril 2003).

Note du 19 mars 2003 relative à la **mutation des personnels de catégorie B et C** à gestion déconcentrée (BOEN n° 13 du 27 mars 2003).

Arrêté du 20 mars 2003 autorisant au titre de l'année 2003 l'ouverture de **concours réservés pour**

le recrutement de SASU (JO du 29 mars 2003).

Arrêté du 25 mars 2003 autorisant au titre de l'année 2003 l'ouverture de **concours réservés pour le recrutement d'adjoints administratifs** des services déconcentrés (JO du 2 avril 2003).

Arrêté du 27 mars 2003 portant création de la **commission chargée de valider les services accomplis en qualité d'agent non titulaire du niveau de la catégorie A** en équivalence des titres ou diplômes prévus pour le recrutement des personnels relevant du MEN et du MJS (JO du 4 avril 2003)
Circulaire n° 2003-046 du 27 mars 2003 sur les **opérations de gestion des personnels ITARF** (BOEN n° 14 du 3 avril 2003).

Arrêté du 27 mars 2003 fixant le nombre de postes (12) offerts pour l'**accès au grade de SAAC de classe exceptionnelle** du MEN (BOEN n° 14 du 3 avril 2003).

Loi constitutionnelle n° 2003-276 du 28 mars 2003 relative à l'**organisation décentralisée de la république** (JO du 29 mars 2003).

Circulaire n° 2003-052 du 2 avril 2003 prise pour l'**abrogation de circulaires ministérielles et notes de service devenues obsolètes** (BOEN n° 15 du 10 avril 2003).

Décret n° 2003-317 du 7 avril 2003 et arrêtés du 8 avril 2003 relatifs à l'**organisation de l'administration centrale du MEN** (JO du 8 avril 2003).

Arrêté du 7 avril 2003 autorisant pour l'année 2003 l'ouverture d'un **examen professionnel réservé d'accès au corps d'adjoints administratifs** d'administration centrale du MEN (JO du 18 avril 2003).

Arrêtés du 8 avril 2003 fixant au titre de l'année 2003 le contingent de postes offerts au **recrutement d'adjoints administratifs** des services déconcentrés du MEN (275), **d'agents administratifs (1000)** et de SASU (200) (JO du 17 avril 2003).

Arrêté du 8 avril 2003 autorisant pour l'année 2003 l'ouverture du **troisième concours de recrutement d'AASU** (JO du 17 avril 2003).

Arrêté du 8 avril 2003 autorisant au titre de l'année 2003 l'ouverture de **concours réservés de secrétaire administratif d'administration centrale et d'attaché d'administration centrale** au MEN (JO du 17 avril 2003).

Avis du 9 avril 2003 pour le **recrutement par listes classées par ordre d'aptitude d'agents administratifs** des services déconcentrés (918 postes) (BOEN n° 16 du 17 avril 2003).

Arrêté du 11 avril 2003 portant ouverture en 2003 de concours spéciaux d'accès aux instituts régionaux d'administration en vue du **recrutement d'analystes informaticiens** (JO du 17 avril 2003).

Donnez vous dès aujourd'hui les moyens de vous défendre, syndiquez-vous !

BULLETIN D'ADHESION au SNASUB — FSU 2002-2003

Académie

Réadhésion Nouvelle adhésion

Monsieur , Madame

Nom, Prénom

Lieu d'exercice

Grade Indice.....

Statuts : Administration scolaire et universitaire Bibliothèques Recherche et Formation

Documentation Contractuels et Non-titulaires

Exerçant dans : Education nationale Culture Jeunesse et Sports Autres

Adresse personnelle

Adresse professionnelle

Tél. personnel.....Tél. travail.....Fax.....

E. mail

Cotisation 2002-2003: par point d'indice nouveau majoré (cf. bulletin de salaire) + points NBI :

- jusqu'à l'indice 300 nouveau majoré:0,24 € par point d'indice

- entre l'indice 301 et l'indice 400: 0,26 € par point d'indice

- à partir de l'indice 401: 0,28 € par point d'indice

- Contractuels à durée déterminée inférieure à 12 mois jusqu'à l'indice 261: 30,50 €

- Contractuels à durée indéterminée et contractuels nommés pour une année: selon l'indice et la quotité

- Retraités: 50 % — Temps partiel: au prorata temporis — CPA : 80 %

Chèque à l'ordre du SNASUB, à envoyer au trésorier académique (adresses p.2) ou au Trésorier national: **Snasub, 3-5, rue de Metz, 75 010 Paris**. Possibilité de paiement échelonné par prélèvement automatique (cf. Convergences n° 77)

Rappel

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 50 % de leur montant

**4^e congrès du
SNASUB-FSU
Port-Leucate
2 - 6 juin 2003**

**N'OUBLIEZ PAS
DE VOTER**

**Vous devez vous prononcer
sur
le RAPPORT D'ACTIVITÉ,
le RAPPORT FINANCIER,
L'ORIENTATION du SNASUB,
et élire vos représentants à la
COMMISSION ADMINISTRATIVE
NATIONALE**

**Votez avant le 16 mai
2003 minuit**

RAPPEL
**Le matériel de vote (bulletin et
enveloppes) était intégré dans
Convergences spécial Congrès n° 2
(Si vous l'avez égaré, contactez d'urgence
votre secrétaire académique)**